



Méthodologie d'exploitation du volet budgétaire de l'Enquête Nationale sur le Budget, la Consommation et le Niveau de vie des ménages

> Pour plus de détails, contacter Mme Dorra Dhreif

Tél: +216 71 891 002 Fax: +216 71 79 25 59





A- Traitement des données

Partant du fichier de base épuré, certaines agrégations et certains calculs d'extrapolation ont été effectués pour aboutir aux fichiers définitifs.

I- Agrégation au niveau du produit :

Dans le fichier de base te au niveau d'un ménage donné, le produit peut apparaître plus d'une fois, on a procédé alors d'agréger les différentes valeurs et quantités relevées pour ce produit en distinguant cependant ce qui est acheté de ce qui est auto-consommé.

II- Extrapolation annuelle par produit :

On estime au niveau de chaque ménage les valeurs et les quantités annuelles pour un produit donné et par la quantité agrégée correspondante. Cette fréquence s'élève à 52 pour les produits observés pendant une semaine, à 13 pour les produits observés pendant 4 semaines, à 4 pour les produits observés pendant un trimestre et à 1 pour les produits observés pendant une année.

III- Dépense annuelle totale du ménage et dépense par personne et par an :

La dépense annuelle totale du ménage est obtenue en effectuant la somme de toutes les dépenses relevées et extrapolées à l'année. Quant à la dépense par personne et par an au niveau d'un ménage donné, elle est obtenue en rapportant la dépense annuelle totale de ce ménage à la taille de ce même ménage.

IV- Dépense moyenne par personne et par an pour un groupe de ménages (DPA) :

la dépense moyenne par personne et par an pour un groupe de ménages s'obtient en rapportant le total des dépenses extrapolées de ce groupe de ménages à la population extrapolées correspondante.

$$DPA = \frac{\sum_{i=1}^{n} Ci \ Di}{\sum_{i=1}^{n} Ci \ Pi}$$

Où:

Di : Dépense annuelle du ménage 'i'

Pi : taille du ménage 'i'

Ci : coefficient d'extrapolation du ménage 'i'

De la même façon, on peut calculer la dépense moyenne du produit par personne et par an, pour un groupe donné de ménages.





V- Le traitement des dépenses fictives :

Dans le but de mieux cerner le niveau de vie des ménages étudiés et d'avoir des données aussi précises que possible sur leur revenu réel, des dépenses fictives ont été estimées pour certains ménages et incorporées dans l'évaluation de leurs dépenses totales (ou revenu); ce qui permettrai de comparer les

différents ménages tant en niveau de dépenses qu'en structure de consommation c'est ainsi qu'on a proposé d'estimer un loyer fictif pour tout ménage propriétaire ou logé gratuitement à l'instar du loyer effectif que paie le ménage locataire ou le montant du remboursement qu'effectue le ménage accédant à la propriété. De même pour les ménages bénéficiant de certains avantages en nature tels que l'électricité, l'eau, le téléphone de fonction, la voiture de fonction... on a proposé de leur affecter une dépense fictive afférente à chaque avantage en nature dont bénéficie chacun de ces ménages.

Pour ce qui est l'estimation du loyer fictif pour les ménages propriétaires ou logés gratuitement on aurait pu se fier aux estimations des autorités communales, du moins dans les zones urbaines. En effet, puisque la taxe locative communale que paient les propriétaires n'est qu'une fraction de la valeur locative du logement estimée par la commune, le montant de cette taxe et l'âge de la construction permettraient de retrouver cette valeur locative annuelle. Mais comme on constaté que ces valeurs locatives sont très sous-estimées, on a préféré les estimer à partir des loyers réels (effectifs) que paient les ménages locataires.

La méthode utilisée consiste donc à chercher le loyer effectif moyen par catégorie de logement, puis à l'affecter à tout ménage propriétaire (ou logé gratuitement) d'un logement de même catégorie. Dans la classification des logements par catégorie, il a été tenu compte du milieu de résidence, de la région géographique, du type de logement, du nombre de pièces et de certains éléments de confort tels que l'électricité, l'eau...

Quant aux dépenses fictives d'électricité, la méthode utilisée repose sur l'estimation de la dépense annuelle moyenne d'électricité par catégorie de ménages pour lesquels on a relevé des dépenses d'électricité. Puis on effectuera cette dépense moyenne à tout ménage classé dans cette catégorie et possédant l'électricité mais n'ayant effectué aucune dépense de consommation afférente. La distinction des ménages en catégories a été faite selon le type de logement, le nombre de pièces et de certains éléments d'équipement tels que le téléviseur, le réfrigérateur, la machine à laver...

Cette même méthodologie a servi pour déterminer les dépenses fictives en eau courante pour les ménages qui en possèdent et qui ne paient pas leur facture de consommation. La classification des ménages en catégories est faite non seulement suivant le type de logement et le nombre de pièces, mais aussi selon la taille du ménage qui est a priori bien corrélée avec la consommation d'eau courante.

Pour les autres dépenses fictives telles que la facture de téléphone de service et les dépenses afférentes aux voitures de fonction (carburant, entretien, vignette, assurance, et frais de réparation...), les





estimations ont été faites en tenant compte de la région de résidence du ménage et la catégorie socioprofessionnelle du chef qui constitue certes à elle seule un très bon indicateur du niveau de vie du ménage.

VI- le seuil de pauvreté : Méthodologie d'estimation selon l'approche de la Banque Mondiale

Dans le volet consacré à la présentation et l'analyse des résultats de l'Enquête Budgétaire, on tâchera de bien identifier et localiser les poches de pauvreté qui existent encore dans le pays. Cette population considérée défavorisée vit avec un revenu par tête en deça d'un seuil bien arrêté : qu'est le seuil de pauvreté.

C'est avec l'approche monétaire qu'on vise à déterminer ce seuil de pauvreté (ou de revenu minimum) qui sera considéré comme norme de pauvreté absolue. Les catégories de population ayant un niveau de revenu inférieur à ce seuil ont des risques énormes de vivre dans des conditions de pauvreté absolue.

Cette méthode repose sur l'évaluation du coût nécessaire pour satisfaire le besoin minimum en calories d'une catégorie de population à faible revenu.

C'est la catégorie de population vivant avec un revenu par tête tournant autour du 20ème percentile de la dépense des ménages. Le 20ème percentile étant le niveau de revenu par habitant au dessous duquel vivent les 20 % de la population les plus pauvres.

Connaissant du régime alimentaire de cette catégorie de population, sa valeur calorique et la dépense afférente, on détermine un coût unitaire de la calorie. D'autre part, avec les besoins minimums en calories de cette même catégorie de population d'après les normes de la F.A.O, on arrive à évaluer la dépense alimentaire nécessaire pour satisfaire ce besoin sur la base du coût unitaire de la calorie.

N'ayant pas de normes pour les autres dépenses du ménage (habitation, habillement, soins...), on ajustera les dépenses non alimentaires du 20^{ème} percentile dans la même proportion que les dépenses alimentaires.

Le total des deux dépenses ajustées (alimentaires et non alimentaires) constitue le seuil de pauvreté absolue.





Comme les structures de consommation diffèrent sensiblement entre zone rurale et urbaine, on a proposé de calculer un seuil de pauvreté pour chaque zone à part.

B- Les fichiers définitifs et les thèmes d'exploitation

La tabulation des résultats de l'enquête budgétaire a nécessité la structuration des trois thèmes suivants :

I- Thème « ménages »:

En plus des caractéristiques du ménage et de son chef, ce thème contient essentiellement le coefficient d'extrapolation, la dépense totale brute du ménage et la dépense totale ajustée par les dépenses fictives affectées éventuellement au ménage. La dépense ajustée par personne et par an et la tranche de dépense par personne et par an.

II- Thème « individus »:

Ce thème contient toutes les caractéristiques démographiques et socio-économiques des individus membres des ménages. Il contient également le coefficient d'extrapolation propre à chaque ménage. C'est le même coefficient d'extrapolation donc pour les personnes relevant d'un même ménage.

III- Thème « produits »:

En plus des caractéristiques du ménage et du chef du ménage dont relève l'acquisition du produit, ce thème contient notamment le coefficient d'extrapolation du ménage, la dépense par personne par an, le code du produit, l'origine et la valeur et la quantité annuelle agrégée.

Les dépenses fictives ont nécessité la création des enregistrements fictifs relevant des ménages pour lesquels on a décidé d'estimer et d'affecter ce genre de dépenses.